

Charte des Guides de la Mer

Je soussigné(e)

Membre Anmp numéro :

Déclare avoir pris connaissance de la procédure d'accès au titre de Guide de la mer, et m'engage à respecter la charte des Guides de la mer.

La charte des Guides de la mer c'est :

- le respect du code de déontologie des Guides de la mer de l'Anmp.
- le respect des règlements et règles qui régissent l'activité en fonction du lieu.
- la qualité de l'accueil réservé à sa clientèle, sans exception aucune.
- S'engager à promouvoir l'École de Plongée Française
- le respect de l'environnement et du milieu vivant subaquatique.
- apporter son concours aux partenaires qui ont des actions nationales et internationales pour une gestion durable de l'environnement tels que « Longitude 181 », « Un Océan de Vie »...
- apporter son concours aux initiatives locales en faveur de la protection du milieu naturel dans lequel il exerce son activité professionnelle.
- le respect de tous les aspects relatifs à l'hygiène et la sécurité tant pour la clientèle dont il a la charge que pour ses préposés et pour lui-même.
- l'actualisation permanente de ses compétences professionnelles (techniques, législatives, secourisme, etc.).
- le respect de tous types de chartes ou d'engagements mis en place par l'Anmp.

Date :

Signature :